

RISQUES PROFESSIONNELS

Affaire suivie par :
Béatrice DUBOIS, Ingénieur Conseil
Emilie DEDUN, Assistante

Téléphone : 02.31.46.89.32
Télécopie : 02.31.95.04.28
Courriel : emilie.dedun@carsat-normandie.fr

FLOWCRETE France SAS

2 Avenue de Montboulon,

Bâtiment A
77165 SAINT-SOUPPLETS

Date : 15/06/17

Nos références : BD/ED N°03/17

Objet : Procédure d'inscription de vos références Flowfresh SR et Flowfast Quartz

A l'attention de M. Chanteloup

Monsieur,

Dans le cadre de **vos demande d'inscription de vos références** Flowfresh SR et Flowfast Quartz sur la liste CNAMTS des revêtements de sol pour les locaux de fabrication de produits alimentaires, nous avons procédé aux contrôles requis permettant de s'assurer de l'adéquation entre les composantes hygiène-sécurité-aptitude à l'utilisation :

Pour rappel :

- Contrôle hygiène : comptage du nombre de défauts (trous, fissures...) sur 100 cm². Celui-ci doit être inférieur à 50 défauts par 100 cm².
- Mesure de la glissance (méthode INRS)
 - o 1- Mesure en laboratoire sur un échantillon transmis dans le bac envoyé par le CERIB
 - o 2- Mesure de la glissance sur site (liste fournie par le fabricant)

Le coefficient mesuré doit être supérieur ou égal à 0,30.

Nous vous faisons part des résultats des contrôles réalisés :

Référence	Contrôle HYGIENE		Mesure de la GLISSANCE en labo		Mesure de la GLISSANCE sur site	
	Février 2017		14/04/2017		31/05/2017	
	Nombre de défauts observés / 100cm ²	Résultat	Coefficient de frottement dynamique	Résultat	Coefficient de frottement dynamique	Résultat
FLOWFRESH SR	<50	Satisfaisant	0,34	Satisfaisant	0,33	Satisfaisant
FLOWFAST QUARTZ	<50	Satisfaisant	0,49	Satisfaisant	0,42	Satisfaisant